

Le registre de l'infarctus du myocarde compte 50'000 patients

SUISSE

Le registre de l'infarctus du myocarde encourage les établissements à émettre des directives de traitement en intégrant les cas répertoriés.

Mis à jour le 16.08.2015 2 Commentaires



Le registre suisse de l'infarctus du myocarde recense désormais 50'000 cas de patients hospitalisés. La plus grande base de données du domaine de la santé helvétique a contribué à réduire de moitié la mortalité en près de 20 ans.

L'analyse des informations, collectées en «stricte conformité avec la réglementation de protection des données», permet aux 83 hôpitaux affiliés de comparer leurs méthodes et résultats. L'expérience et le savoir-faire sont ainsi mis en commun, écrit dimanche l'Acute myocardial infarction Switzerland (AMIS).

Le registre encourage les établissements à émettre des directives de traitement en intégrant les cas répertoriés. La qualité générale en bénéficie.

Donateurs séparés de la stratégie

Articles en relation

▸ **Le nombre d'interventions coronariennes a doublé en Suisse**

Financé par le secteur privé et l'industrie, le projet est piloté par des médecins membres des sociétés de médecine interne, de cardiologie et de médecine intensive. Les donateurs ne s'immiscent pas dans sa stratégie, assure AMIS.

Depuis la création du registre en 1997, la mortalité liée à l'infarctus du myocarde a baissé de moitié dans les hôpitaux participants. Elle atteint aujourd'hui quelque 6%. La durée du séjour hospitalier s'est réduite de 11 à 5 jours. (ats/nxp)

Partager & Commenter